

Préparation de la session extraordinaire du Comité national (4 juillet 2019)

1. Processus

Nous vous proposons une organisation de la réflexion collective en deux temps :

- l'établissement d'un *diagnostic* à partir des travaux de cinq ateliers thématiques ;
- la formulation de *propositions*, sur la base du diagnostic ainsi établi.

1) *Diagnostic*

Le diagnostic sera établi dans le cadre de :

- trois ateliers sur les thématiques des groupes mis en place par la ministre dans le cadre de la préparation de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche :

1. Recherche sur projet, financement compétitif et financement des laboratoires
2. Attractivité des emplois et des carrières scientifiques
3. Innovation et recherche partenariale

- et deux ateliers sur des thématiques importantes non explicitement traitées par les groupes de travail ministériels :

4. Emploi scientifique
5. Conditions de travail et de réalisation des activités de recherche

Les travaux des ateliers devront s'achever et être restitués au plus tard le mardi 7 mai au soir, de manière à permettre l'approbation du diagnostic et le lancement de la phase d'élaboration de propositions lors de la réunion de la CPCN le 10 mai.

NB : Sous réserve de la compatibilité des calendriers des deux « exercices », cette phase de diagnostic sera également alimentée par les travaux des CSI, qui pour la majorité d'entre eux, ont prévu d'analyser les réponses (dans le champ de leur institut) à l'enquête lancée début mars par le PDG du CNRS auprès des directions des unités propres ou associées au CNRS.

2) *Propositions*

Un groupe « propositions » sera constitué le 10 mai, sur la base du volontariat, parmi (notamment) les collègues ayant participé aux cinq ateliers de diagnostic. Le fonctionnement en ateliers ne sera donc pas conservé pour cette deuxième phase.

Ce groupe sera chargé, sur la base du diagnostic préalablement établi, d'élaborer des propositions dont la formulation précise (première version) sera discutée et arrêtée lors de la réunion de la C3N le 7 juin. A la suite de cette réunion, les propositions seront adressées à l'ensemble des membres du Comité national pour recueillir les commentaires et propositions d'amendements éventuels avant le 24 juin. Une deuxième version des propositions, tenant compte de ces retours, sera discutée lors de la session extraordinaire en vue de leur approbation solennelle le jour même (4 juillet 2019).

La suite de cette note détaille le périmètre proposé pour chaque atelier. Celui-ci devra bien sûr être discuté et pourra être librement amendé ou précisé par les participant.e.s à l'atelier.

L'annexe décrit le périmètre et le mandat des groupes de travail ministériels, tels qu'ils ont été définis par la ministre.

NB1 : Si les champs thématiques des trois premiers ateliers du Comité national correspondent à ceux des trois groupes de travail ministériels, le périmètre précis de ces ateliers et les questions que les participant.e.s à ces ateliers décideront de traiter peuvent évidemment ne pas coïncider parfaitement avec ceux des groupes de travail ministériels. Ils pourront même être amenés à discuter les « constats » formulés par la ministre (cf. annexe).

NB2 : Les champs thématiques des 5 ateliers se recoupent inévitablement. Mais ils ne coïncident pas et il nous semble pertinent et important d'établir un diagnostic sur chacun de ces thèmes.

2. Thèmes

Les premiers échanges au sein des instances du Comité national ont donc conduit à proposer 5 « ateliers diagnostics », dont les périmètres thématiques sont esquissés ci-dessous.

- **Atelier 1 : Financement de la recherche***

** Cet atelier correspond au groupe de travail ministériel « Recherche sur projet, financement compétitif et financement des laboratoires », mais se propose de dresser plus largement un tableau d'ensemble du financement de la recherche et de son évolution.*

Champ de réflexion : Financement public de la recherche publique. Financement public de la recherche privée. Financement privé de la recherche publique. (Mais aussi financement public de la recherche dans ou surtout par les administrations publiques, les collectivités, les établissements publics.)

Eléments de diagnostic :

- (i) Un financement public de la recherche publique stable, en-deçà des engagements des gouvernements successifs, et mal employé. Des « coûts de transaction » qui explosent.
- (ii) Des instruments inégalement efficaces de financement public de la recherche privée : CIR, recherche partenariale (ANR et autres), PIA (CIFRE...)
- (iii) Des financements privés de la recherche publique trop contraints (chaires ou contrats vs. fondations). Risque d'instaurer un biais systématique en faveur de la recherche « solvable » via la commercialisation des innovations (notamment technologiques) dérivées au détriment de la recherche « insolvable » mais susceptible d'éclairer des enjeux collectifs majeurs.

- **Atelier 2 : Attractivité des emplois et des carrières scientifiques**

Champ de réflexion :

- (i) Les indices de l'attractivité : inclination pour la thèse (étudiants de niveau master), nombre et qualité des candidatures aux concours de l'ESR ; attractivité de candidat.e.s étranger.e.s et/ou ayant réalisé leur thèse à l'étranger ; parcours professionnels dans l'ESR en France (vs. à l'étranger), autres ?
- (ii) Les facteurs de l'attractivité : recrutement, rémunération, carrière, qualité de travail, relations des personnels avec les institutions de l'ESR ; autres ?

Eléments de diagnostic :

- (i) Les carrières dans l'ESR restent attractives. Le CNRS recrute un tiers de jeunes chercheurs étrangers. Le recrutement jeune sur emploi permanent est un facteur d'attractivité. Les chercheurs étrangers ne quittent pas le CNRS (ni les universités ?) en cours de carrière.
- (ii) La rémunération en début de carrière est trop basse, mais devient satisfaisante pour les chercheurs avançant « normalement » dans la carrière. La qualité des conditions de travail se dégrade (voir thème « Activité de recherche effective »). Quid du rapport des personnels à leurs institutions de recherche : engagement, indifférence, défiance ? Quid de la valorisation des carrières scientifiques dans la société ?

- **Atelier 3 : Innovation et recherche partenariale**

Champ de réflexion : Celui du GT ministériel éponyme, en étendant le champ de la réflexion à l'innovation sociale, organisationnelle, « servicielle » et politique (i.e. en ne la limitant pas à l'innovation technologique source de croissance économique et de profits industriels) et aux partenariats avec la sphère publique (organisations internationales, Europe, Etats, collectivités locales, autres organisations publiques) et associative.

Diagnostic : Sur les questions « macro » renvoyant à la valorisation de la recherche, à ses retombées économiques (et sociales), etc. privilégier les comparaisons internationales (?) Sur les aspects financiers : à développer en lien avec l'atelier « financement de la recherche ».

- **Atelier 4 : Emploi scientifique**

Champ de réflexion :

- (i) Quantité(s) : Politique en matière d'emploi scientifique public (EPST et universités). Le cas échéant, politiques publiques en matière d'emploi scientifique privé. Liens entre niveau d'emploi scientifique public et niveau d'emploi scientifique privé. Emploi et formation scientifique, notamment : valorisation du doctorat dans tous les domaines d'activité (y compris hors activités de recherche).
- (ii) Qualités : Raisons justifiant de maintenir un haut niveau d'emploi scientifique public *désintéressé* (en partie lié mais distinct d'une recherche privée par principe davantage *intéressée* par l'innovation, le développement, les marchés, la profitabilité, la croissance). Lien entre niveau d'emploi, recrutement de jeunes chercheurs et *potentiel* de la recherche publique (i.e. capacité à produire de la recherche de qualité dans des champs établis et à ouvrir de nouveaux fronts de recherche). Risques liés à l'affaiblissement de ce potentiel.

Eléments de diagnostic :

- (i) Quantités. Baisse (ou au mieux stagnation) de l'emploi scientifique public depuis 10/15 ans au CNRS, dans les autres EPST, dans les universités. Evolution de la masse salariale. Quelle évolution de l'emploi scientifique privé ? Quelle part de docteurs parmi les chercheurs en entreprise, et quelle évolution ? Quel devenir professionnel des docteurs dans d'autres domaines d'activité ?
Dérive importante de l'âge au recrutement en 10 ans: de 31 ans en 2006 à 34+ ans en 2016 (source : rapport Montchalin ?)
Autres
- (ii) Qualités. Diagnostic à lier aux thématiques « Innovation et recherche partenariale » « Financement de la recherche ». Echanges d'information à prévoir entre les deux ateliers.

- **Atelier 5 : Activité de recherche effective**

Champ de réflexion :

- (i) La bureaucratisation de l'ESR (concurrence, contrôle continu, reporting, indicateurs et classements, communication...) et ses enjeux (qualité de l'environnement de travail, temps consacré à l'activité de recherche effective,
- (ii) Le financement de la recherche (montants globalement disponibles, part allouée sur appels à projets compétitifs, part dédiée à la recherche thématifiée, modalités d'obtention des crédits, contrôle de leur usage...) et ses effets sur l'activité
- (iii) Injonctions à la performance individuelle, déontologie, intégrité scientifique, bien-être au travail
- (iv) Les conditions d'une recherche « libre » (curiosity-driven) et désintéressée.

Diagnostic : selon les 4 items ci-dessus. Autres ?